



**HAL**  
open science

## Les dossiers de la Sûreté d'Etat bulgare

Nadège Ragaru

► **To cite this version:**

Nadège Ragaru. Les dossiers de la Sûreté d'Etat bulgare : Le communisme dans les pliures du temps. Revue des études slaves, 2010, 81 (2-3), pp.203-225. hal-01024091

**HAL Id: hal-01024091**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01024091>**

Submitted on 15 Jul 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES DOSSIERS DE LA SÛRETÉ D'ÉTAT BULGARE : LE COMMUNISME DANS LES PLOURES DU TEMPS

PAR

NADÈGE RAGARU\*

*Centre d'études et de recherches internationales – Sciences Po, Paris*

En décembre 2006, un mois avant son adhésion à l'Union européenne (U.E.), la Bulgarie adopte une loi portant ouverture intégrale des archives de l'ancienne Sûreté d'État (*Dържавна сигурност*, DS) et du Renseignement militaire<sup>1</sup>. Cette déclassification intervient sous le signe d'un double paradoxe : premièrement, la loi est votée par un Parlement à majorité socialiste (ex-communiste) ; deuxièmement, elle est promue alors même que les controverses sur le communisme – très intenses dans les années 1990 – ont cessé de dominer les débats publics. Comment éclairer cette trajectoire

\* Chargée de recherche C.N.R.S. au C.E.R.I – Sciences Po et enseignante à Sciences Po, courriel : [ragaru@ceri-sciences-po.org](mailto:ragaru@ceri-sciences-po.org).

1. La loi de décembre 2006 – votée à une majorité de 107 voix contre 42 et 9 abstentions (sur 240 députés) – porte création d'une Commission permanente de 9 membres élus par le Parlement pour 5 ans, qui dispose d'un personnel spécialisé et de locaux propres où sont versées les archives. Elle seule est habilitée à rendre publique la collaboration des personnes nées entre le 9 septembre 1944 et le 16 juillet 1991 ayant exercé une activité ou des responsabilités publiques après 1989. Le législateur a adopté plusieurs clauses restrictives : ne seront pas révélés les noms de collaborateurs décédés ou ceux d'agents du renseignement encore en activité. Silence peut être imposé si le dévoilement risque de « porter dommage aux intérêts de la République de Bulgarie dans ses relations extérieures ou s'il pourrait représenter une grave menace pour la vie d'une personne » (art. 32). Les candidats à des positions électives (locales, nationales, européennes) font l'objet d'une vérification. Les citoyens peuvent consulter leur propre dossier ainsi que ceux de leurs proches. La loi ne comporte aucune mesure lustrative, mais prévoit la possibilité, pour une personne exerçant ou briguant un mandat électif ou une fonction publique, de renoncer à son poste afin d'éviter la divulgation de son affiliation. Voir *Закон за достъп и разкриване на документите и обявяване на принадлежност на българските граждани към държавната сигурност и разузнавателните служби на Българската народна армия (Държавен вестник [ДВ], 102, 19 déc. 2006).*

singulière<sup>2</sup> ? Doit-on y lire le reflet d'une construction spécifique, en Bulgarie, de la relation au passé communiste ? Et faut-il voir dans le vote de 2006 la résultante de pressions européennes qui, à la veille de l'accession, auraient contraint les pouvoirs locaux à affronter les « crimes des régimes communistes totalitaires » (pour reprendre les termes de la résolution 1481 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 25 janvier 2006)<sup>3</sup> ?

Afin de répondre à ces interrogations, il convient d'explorer les cristallisations de la « question des dossiers » (selon une formule consacrée) en Bulgarie postcommuniste, les acteurs qui l'ont investie, les interprétations qu'ils en ont proposées, ainsi que les arènes dans lesquelles leurs actions se sont déployées. L'examen du cas bulgare viendra ainsi nourrir les débats relatifs aux présences et usages politiques du passé en Europe postcommuniste. Plus spécifiquement, il nous amènera à envisager deux hypothèses. Premièrement, si le dévoilement des mécanismes répressifs du communisme a constitué une entrée cruciale pour certains acteurs ayant milité en faveur de l'ouverture des archives, il est loin de constituer la seule clé interprétative. De fait, investis par une pluralité d'entrepreneurs de morale au service, alternativement ou conjointement, d'une gestion du passé, de la défense du principe de publicité en démocratie et de la lutte contre la criminalité organisée, les dossiers, d'analyseurs du communisme, en sont progressivement venus à être envisagés comme une grille de lecture privilégiée d'une « transition postcommuniste » qui aurait été dominée par les réseaux de l'ancienne police secrète. C'est ce déplacement depuis une mise en jugement du communisme vers un examen critique du postcommunisme qui a rendu possible la convergence d'acteurs, par ailleurs divisés, autour d'une ouverture des archives entendue comme œuvre d'assainissement de la vie publique. Toutefois, le vote de la loi de 2006 n'aurait sans doute pas été possible, n'était la conjoncture spécifique, née du croisement entre calendrier européen (l'horizon de l'intégration) et domestique (les élections présidentielles), ainsi qu'entre temporalités politiques et juridiques.

On ne saurait déduire de cette configuration, et c'est là le deuxième point, l'absence de mobilisations politiques du passé. L'étude des constructions publiques de la question des dossiers en Bulgarie nous parle cependant de tissages complexes entre le temps court du postcommunisme, la moyenne

2. Dans des contextes dont on ne saurait assez souligner combien ils furent différents, une loi sur l'ouverture des dossiers de l'appareil policier a été adoptée en Allemagne dès décembre 1991 et en Pologne au mois de décembre 1998. Sur les enjeux politiques et scientifiques des archives des polices secrètes, voir l'excellent dossier « Les archives de l'Est », *Genèses*, 52, 2003 ; Sonia Combe, dir., *Archives et histoire dans les sociétés post-communistes*, Paris, la Découverte, 2009.

3. Résolution 1481 (2006) « Nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires » de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'adresse :

<http://assembly.coe.int/mainf.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta06/fres1481.htm>.

durée du communisme et le temps long d'une histoire stato-nationale qui plonge ses racines dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Les mises en récit du communisme y participent d'un travail de pliures du temps où certaines facettes de l'avant sont remises en contemporanéité quand d'autres sont disqualifiées ; elles s'inscrivent aussi dans des tracés concurrents des territoires du récit national. De politiques du passé, les dossiers sont donc riches, mais il s'agit ici d'espace-temps en palimpsestes auxquels sont associées des figurations du temps plurielles (temps de la permanence, de la circularité ou d'un futur téléologique à faire advenir).

## I. LES SAISISSEMENTS MULTIPLES DE L'ENJEU DES ARCHIVES

### I.1. Leitmotiv et variations des mises sur agenda.

L'adoption de la loi de décembre 2006 constitue la dernière d'une longue série de mises sur agenda qui s'éclaire à la lumière de la trajectoire bulgare de sortie du communisme. Dans ce pays, la démocratisation a en effet été initiée par des réformateurs communistes qui restent au pouvoir – seuls ou en coalition – jusqu'à l'alternance d'avril 1997 (à l'exception d'une brève parenthèse « bleue<sup>4</sup> » de novembre 1991 à octobre 1992). Désireux de rompre avec l'ère Živkov, les nouveaux dirigeants restructurent la Sûreté d'État dès 1990, procédant au démantèlement de la police politique (la 6<sup>e</sup> Direction de la DS)<sup>5</sup>. Quelque 12 000 à 14 000 anciens employés de l'appareil de sécurité, licenciés, reconvertissent leurs savoir-faire violents dans la nouvelle économie privée<sup>6</sup>. Le 23 août 1990, une Commission d'enquête parlementaire présidée par le socialiste Georgi Tambuev est par ailleurs chargée d'examiner l'éventuelle appartenance des députés aux anciens services répressifs. Le Parti successeur présente également ses excuses aux victimes dans une déclaration de mars 1991 (qui donne toutefois la pré-séance aux « victimes communistes »), fait voter une loi prévoyant le dédommagement des personnes réprimées entre le 12 septembre 1944 et le

4. Il était conventionnel, en Bulgarie, dans les années 1990, de désigner les principaux protagonistes du jeu politique par leur couleur, rouge pour les ex-communistes (BSP) et bleu pour les anti-communistes (SDS).

5. À la fin des années 1980, la DS bulgare comprenait 6 directions opérationnelles (1<sup>re</sup> Direction – renseignement extérieur ; 2<sup>e</sup> Direction – contre-espionnage ; 3<sup>e</sup> Direction – contre-espionnage militaire ; 4<sup>e</sup> Direction – contre-espionnage économique ; 5<sup>e</sup> Direction – sécurité et protection ; 6<sup>e</sup> Direction – lutte contre la diversion idéologique). Voir Momčil Metodiev, *Машина за легитимност : ролята на Държавна сигурност в комунистическата държава* (Un appareil de légitimation : le rôle de la Sûreté d'État dans l'État communiste), Sofia, Siela, 2008.

6. Chiffres de Dimităr Ludžev, vice-Premier ministre en 1990-1991, cités dans *Partners in crime : the risk of symbiosis between the security sector and organized crime in Southeast Europe*, Sofia, Center for the Study of Democracy, 2004, p. 14.

10 novembre 1989<sup>7</sup> et encourage l'ouverture de poursuites judiciaires contre d'anciens responsables des camps de concentration et des hauts responsables communistes accusés de détournement de fonds publics (au premier chef Todor Živkov).

La large continuité élitaire au sommet de l'État interdit toutefois d'envisager des politiques plus ambitieuses. Des destructions d'archives sont ordonnées au ministère de l'Intérieur, tandis que des unités archivistiques font l'objet d'appropriations privées<sup>8</sup>. À la même époque interviennent les premiers *kompromati*, ces dévoilements d'informations compromettantes à des fins de disqualification des adversaires politiques ou économiques : avant que la Commission Tambuev ait pu rendre ses travaux publics, la diffusion dans la presse de listes d'agents falsifiées délégitime une entreprise à laquelle l'Assemblée met *de facto* un terme le 24 avril 1991. Les principales cibles de ces révélations sont des membres d'une opposition anticommuniste à la légitimité d'autant plus fragile que ses représentants sont, pour certains, issus du Parti communiste bulgare (*Bălgarska komunističeska partija*, BKP)<sup>9</sup>.

Une nouvelle ère semble devoir s'ouvrir avec l'alternance d'octobre 1991. Défaite lors des premières élections libres de juin 1990 – un échec fondateur, décisif pour son évolution ultérieure –, l'Union des forces démocratiques (*Săjuz na demokratičnite sili*, SDS, anticommuniste) souhaite faire de la Bulgarie un « bon élève de la transition » sur le modèle de l'Europe centrale. Dans cette perspective, le gouvernement Dimitrov cherche à affaiblir l'emprise politique et économique d'une *nomenklatura* qui a amorcé sa reconversion capitaliste. Pour ce faire, il adopte une loi sur la nationalisation des biens du BKP ainsi que des règles – non appliquées – excluant les ex-responsables du Parti, et des organisations de masse de la direction du système bancaire émergent<sup>10</sup>. Le seul dispositif de lustration effectivement mis en œuvre concerne l'enseignement supérieur<sup>11</sup>. À travers la nomination d'un

7. Закон за политическа и гражданска рехабилитация на репресирани лица (ДВ, 50, 25 juin 1991).

8. Le président de la Commission sur les archives créée en 2007, Evtim Kostadinov (BSP), a estimé à 150 000 le nombre des dossiers de « collaborateurs secrets » (*sekretni sătrudnici*) détruits en 1990. Audition de E. Kostadinov devant le Parlement européen, 18 sept. 2008.

9. Afin de mettre un terme aux *kompromati*, le gouvernement Dimitrov (SDS) adopte, le 13 décembre 1992, un décret permettant à tout citoyen de se faire délivrer une attestation confirmant qu'il n'a pas travaillé pour la DS.

10. Преходните и заключителните разпоредби на Закона за банките и кредитното дело (ДВ, 25, 1992). Saisie par des députés BSP, la Cour constitutionnelle a jugé dans sa décision n° 8 du 27 juillet 1992 que ces dispositions étaient anticonstitutionnelles, discriminatoires et entraient en contradiction avec la convention 111 de l'O.I.T. ratifiée par la Bulgarie.

11. La loi sur l'introduction temporaire de quelques exigences supplémentaires envers les membres des directions des organisations académiques et de la Haute Commission de

nouveau Procureur général et des arrestations ciblées, les procédures judiciaires entamées au titre des détournements de fonds publics, de la dette et de la crise économique, des camps communistes, de l'assassinat du dissident G. Markov à Londres en 1978 et de l'assimilation forcée des Turcs de Bulgarie (1984-1989), reçoivent une impulsion nouvelle<sup>12</sup>. Mais le gouvernement Dimitrov, qui tombera victime d'un vote de défiance en octobre 1992, ne dispose pas de l'assise nécessaire pour affronter la question des archives. L'Assemblée adopte pourtant le 13 octobre 1994 une décision cruciale, alors passée inaperçue : elle exclut du secret d'État les documents « sur l'organisation, les méthodes et les moyens d'exécution des missions spécifiques de la Sûreté d'État, tout comme l'information relative aux agents de ces organes<sup>13</sup> ».

Il faut attendre la large victoire électorale du SDS en avril 1997 pour que revienne sur le devant de la scène un enjeu qui reste, à l'époque, principalement envisagé comme un volet de la politique de décommunisation. Pour les segments « bleu marine » de l'électorat, en finir avec le communisme constitue une thématique prioritaire après deux ans d'un gouvernement socialiste qui a mené le pays au bord de la faillite. Le nouveau Premier ministre, Ivan Kostov, sait par ailleurs qu'il lui faut satisfaire des cadres SDS à qui il a imposé la transformation de la coalition « bleue » en parti centralisé<sup>14</sup>. En juillet 1997, une loi sur l'accès aux documents de la Sûreté d'État est adoptée qui autorise chaque citoyen à consulter son propre dossier<sup>15</sup>. Une Commission composée de responsables de l'appareil de sécurité (dont le Service national de renseignement, NRS, héritier de la 1<sup>re</sup> Direction de la DS) est par ailleurs créée sous la présidence du ministre de l'Intérieur, Bogomil Bonev. Les résultats de l'entreprise n'en sont pas moins modestes : en octobre 1997, la Commission Bonev se décrédibilise en dévoilant le nom de 23 collaborateurs supposés, essentiellement des opposants à la majorité. En outre, les dispositions de la loi qui prévoyaient le versement des archives de l'ancienne Sûreté d'État aux Archives nationales (*Centralen dържавен архив*, CDA) ne sont pas appliquées, entravant l'accès aux documents.

---

témoignage, dite « loi Panev » (ДВ, 104, 24 déc. 1992), a été abrogée par le gouvernement Videnov (BSP) le 30 mars 1995.

12. Pour plus de détails, voir Bulgarian Helsinki Committee, « Human rights in Bulgaria after the October 13, 1991 elections », Sofia, VNS, 1992.

13. Решение на Народното събрание от 13 октомври 1994 относно сведенията за организацията, методите и средствата при изпълнението на специфичните задачи на органите на Държавна сигурност, както и агентурната информация на тези органи.

14. Nadège Ragaru, « L'Union des forces démocratiques en campagne ou la lente consolidation d'un parti politique en régime post-communiste », *Balkanologie*, 2(1), juil. 1998, à l'adresse : <http://balkanologie.revues.org/index243.html>.

15. Закон за достъп до документите на бившата Държавна сигурност (ДВ, 67, 30 juil. 1997). La Cour constitutionnelle interdira en septembre 1997 la révélation du nom d'agents et informateurs dont la collaboration n'est attestée que par des *kartončeta* (fiches répertoriant la liste des collaborateurs) ou par leur pseudonyme.

À l'approche des législatives de juin 2001, les élus SDS réactivent le thème du passé communiste dans l'espoir de conforter, auprès des militants, la popularité d'un gouvernement « bleu » associé à des réformes socialement coûteuses et à un processus de privatisation peu transparent. Fin mars 2000, le Parlement déclare ainsi le régime communiste « criminel »<sup>16</sup>. Par un amendement à la loi sur les dossiers de 1997, une Commission permanente de sept membres élus pour cinq ans (5 par le Parlement, 2 par le Conseil des ministres) est par ailleurs chargée de vérifier l'éventuelle affiliation des personnes occupant ou ayant occupé des responsabilités publiques, ainsi que celle des 5 600 candidats au suffrage public : 372 noms sont identifiés, mais seulement 155 rendus publics, pour la plupart des cadres du Parti socialiste bulgare (BSP, *Bălgarska socialističeska partija*) et du Mouvement des droits et libertés (DPS, *Dviženie za prava i svobodi*, qui représente les intérêts des Turcs de Bulgarie)<sup>17</sup>. Faiblement dotée, obligée de négocier l'accès aux archives avec les ministères où ces dernières sont toujours entreposées, la Commission Andreev ne survivra pas au changement de majorité.

L'ancien tsar bulgare rentré d'exil, Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, construit en effet son succès sur la promesse d'une réconciliation nationale en phase avec les attentes d'une société qui s'est lassée des confrontations idéologiques de la décennie passée et désire vivre mieux, ici et maintenant<sup>18</sup>. Le prétexte à l'abrogation de la loi de 1997 est l'adoption d'un texte réglementant la consultation d'informations classifiées en vue de l'entrée de la Bulgarie dans l'OTAN<sup>19</sup>. En dépit de la mobilisation de segments de la droite bulgare<sup>20</sup>, la thématique des archives semble devoir tomber en désuétude. Les élections parlementaires de juin 2005 ouvrent la voie à la formation d'une coalition ternaire entre ex-communistes, partisans du roi et représentants de la minorité turque, inenvisageable quelques années plus tôt. Face à un Parti socialiste à l'unité difficilement préservée, se succèdent des *catch all parties* plus ou moins éphémères (NDSV, *Nacionalno dviženie Simeon Vtori*, Mouvement national Siméon II, créé en 2001 ; GERB, *Graždani*

16. *Закон за обявяване на комунистическия режим в България за престъпен* (ДВ, 37, 5 mai 2000).

17. La Commission Andreev n'était habilitée à rendre publics que les noms approuvés par une seconde commission de cinq membres (un président nommé par le chef de l'État, deux juges nommés par la Cour suprême de cassation et deux procureurs choisis par le Procureur général). Entretien avec Metodî Andreev, Sofia, 17 novembre 2007 ; « Хроника на сагата с досиетата 1990-2006 » (matériaux de l'Agence télégraphique bulgare, BTA), à l'adresse : <http://www.point-of-view.org/?p=252>

18. En 2004, la majorité NDSV vote cependant une extension de la sphère d'application de la loi sur l'indemnisation des victimes du communisme.

19. *Закон за защита на класифицираната информация* (ДВ, 45, 30 avr. 2002).

20. 57 députés du SDS et de NDSV (Mouvement national Siméon II) ont saisi la Cour constitutionnelle dans l'espoir de faire annuler les dispositions de la loi portant fermeture de la Commission Andreev – en vain. Voir *Решение № 3 от 25 септември 2002 г. по конституционно дело № 11 от 2002 г.*

*za evropejsko razvitie na Bălgarija*, Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie, créé en 2006) au discours teinté de populisme. Le débat public se polarise de plus en plus autour des dénonciations de la corruption des élites et de la future intégration à l'Union européenne. Comment, dans ces conditions, comprendre le succès des mobilisations de 2006 en faveur de l'ouverture des archives ?

## **I.2. Les concurrences et convergences paradoxales de 2006.**

Loin du récit héroïque d'élus ayant souligné la contribution bulgare à la condamnation morale du communisme en Europe<sup>21</sup> et celle des institutions européennes à la déclassification des documents de la DS, le vote de la loi de décembre 2006 intervient à l'intersection entre des échelles de mobilisation (locales, européennes et internationales), des réseaux d'acteurs (O.N.G., journalistes, intellectuels et entrepreneurs politiques) et des temporalités (politiques et juridiques) pluriels. Décisive à cet égard semble avoir été la rencontre entre le calendrier européen et le calendrier électoral bulgare. Non moins importante s'est révélée la convergence entre les aspirations de segments de la droite anticommuniste et d'une fraction des élites BSP désireuses de conforter leur influence au sein du parti.

En mai 2004, une scission était intervenue dans les rangs de l'Union des forces démocratiques, sévèrement sanctionnée par les électeurs. L'ancien Premier ministre, Ivan Kostov, avait pris la direction des Démocrates pour une Bulgarie forte (*Demokrati za silna Bălgarija*, DSB), une formation qui aspirait à incarner une droite conservatrice au profil moral intransigeant. Pour le DSB, l'investissement du thème des dossiers avait valeur d'emblème identitaire dans son effort pour se présenter comme le véritable héritier de l'idée « bleue ». Pendant la campagne électorale de 2005, aussi bien le SDS que le DSB, concurrents *et* alliés naturels, s'étaient engagés à œuvrer en faveur d'une mise en jugement du passé communiste. Dès le mois de septembre 2005, des élus DSB soumettent des amendements à la loi sur l'information classifiée afin d'obtenir le versement aux Archives nationales des documents de la Sûreté d'État et du renseignement militaire. Trois mois plus tard, le SDS dépose à son tour une proposition de loi en vue d'établir un Institut pour la mémoire nationale.

Dans la configuration électorale née des législatives de juin 2005, aucune de ces initiatives n'a la moindre chance d'aboutir : la coalition scellée autour du SDS a obtenu 10 sièges (sur 240) ; le DSB, 17. La proposition de loi sur l'Institut pour la mémoire nationale n'est pas même discutée en première lecture ; quant à celle sur l'information classifiée, elle est rejetée le

21. Voir le texte du député Latchezar Toshev, vice-président du groupe du PPE à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (1997-2005 et depuis 2008) sur l'adoption de la résolution 1481 du Conseil de l'Europe : L. Toshev, « Кратка хроника на приемането на резолюция 1481 на ПАСЕ », *Един завет*, 1 (54), 2006.

1<sup>er</sup> mars 2006. Tel n'est toutefois pas le pari des leaders des deux partis. Ce qu'ils souhaitent, c'est avant tout conférer une actualité nouvelle au passé communiste à quelques mois de l'accession de la Bulgarie à l'U.E. Inquiète des piètres performances bulgares en matière de lutte contre la criminalité organisée et la corruption, la Commission européenne n'exclut en effet pas l'adoption de clauses de sauvegarde, ni même le report d'un an de l'entrée dans l'U.E. En mai 2006, puis de nouveau en septembre, une fébrilité s'empare des dirigeants bulgares dans l'attente de l'arbitrage européen. Cette conjoncture fournit une structure d'opportunité exceptionnelle aux partisans de l'ouverture des dossiers et constitue un démultiplicateur d'influence sans commune mesure avec leur audience dans la société. Au lendemain du rejet des amendements à la loi sur la protection de l'information classifiée, la députée européenne, Els de Groen-Kouwenhoven (verts), demande ainsi au commissaire européen à l'élargissement, Olli Rehn, des éclaircissements sur le rôle des anciens services de renseignement dans la vie politique bulgare. « Suite à la demande d'Els de Groen, rapporte l'avocat Akesandăr Kašāmov, responsable du département juridique de *Dostāp do informacija* (Accès à l'information), une O.N.G. qui milita en faveur de la loi de 2006, des employés de la Commission nous ont appelés pour s'informer sur la législation bulgare. En vérité, la Commission européenne n'avait pas d'exigence particulière concernant l'ouverture des archives. Mais le fait qu'elle ait sollicité une expertise juridique a accru la pression sur les pouvoirs publics, notamment le ministère de l'Intérieur<sup>22</sup>. »

Attendu l'hostilité des milieux du renseignement et de larges secteurs du parti comme de l'électorat socialistes, cette configuration n'aurait sans doute pas suffi à infléchir la position de la majorité socialiste, n'était l'interaction avec deux autres dynamiques. La première tient aux conséquences de l'adoption de la loi de 2002 sur la protection de l'information classifiée, preuve, si besoin en était, que les instruments juridiques sont dotés de leur propre temporalité<sup>23</sup>. En traçant les contours du secret d'État, le texte avait autorisé la mise en publicité de toute information non classifiée. En décembre 2002, le journaliste d'investigation, H. Hristov, se fondant sur la loi sur l'accès à l'information publique de 2000, ainsi que sur le texte réglementant le traitement de l'information classifiée, avait sollicité la consul-

22. Entretien avec A. Kašāmov, Sofia, 27 nov. 2007. Le Parlement européen s'est, dans sa résolution du 30 novembre 2006 sur l'accession de la Bulgarie à l'U.E., félicité « de la décision de permettre l'accès aux dossiers des services secrets, mesure qui contribuera à asseoir la confiance de la population et représentera une rupture nette avec le passé, et recommande que cet accès soit contrôlé par une commission non partisane et respectée ». Voir *Résolution du Parlement européen sur l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne (30 novembre 2006)*.

23. Sur les « propriétés temporelles des objets et pratiques juridiques » dans le contexte allemand, voir Guillaume Mouralis, « La "justice de transition" au risque des épurations : la RDA en procès (1949-2002) », in : Michel Offerlé et Henry Rousso, dir., *la Fabrique interdisciplinaire : histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 179-188.

tation des documents relatifs à l'assassinat du dissident, G. Markov, et s'était vu opposer un refus par le ministère de l'Intérieur. Une première décision de la Cour administrative suprême (décision n° 4046, 4 mai 2004) avait confirmé le caractère public de l'information contenue dans les archives de la Sûreté d'État. Pourtant, en 2004, le général Kirčo Kirov, directeur du Service national de renseignement, déclina à son tour la demande de mise à disposition d'archives portant sur le cas Markov. Un an plus tard, il opposait de même un refus à la requête de la journaliste Bogdana Lazarova, qui souhaitait consulter des archives concernant la tentative d'assassinat contre le pape Jean-Paul II de 1980. Les deux journalistes avaient fait appel de la décision. Le premier avait porté plainte auprès du Tribunal de première instance de Sofia qui avait rendu, en mars 2006, un jugement favorable à la requête<sup>24</sup>. La seconde allait remporter une victoire en justice en février 2007. Au regard de cette nouvelle – et alors fragile – jurisprudence, le 4 mai 2006, la journaliste Angelina Petrova, dont la réputation a été ternie par des rumeurs de collaboration avec l'appareil policier, demande au ministre de l'Intérieur de rendre publiques les données dont il dispose sur l'affiliation d'une dizaine de responsables des médias<sup>25</sup>. Dix jours plus tard, le ministre Petkov s'exécute : il révèle que plusieurs journalistes, jusqu'alors respectés dans la profession, ont été informateurs de la DS.

En mettant en cause un milieu médiatique par excellence, celui des journalistes, cette annonce confère une visibilité sociale sans précédent au problème des archives. Fin mai 2006, le journaliste Georgi Lozanov, dans une initiative opportunément appelée *Čisti glasove* (Voix propres), invite les membres de la corporation à déposer des demandes de consultation de leur dossier. Il reçoit le soutien d'O.N.G. de défense des droits de l'homme parmi lesquelles le *Bălgarski Helsinki Komitet* (Comité Helsinki bulgare) et *Dostăp do informacija*. La requalification de l'enjeu des dossiers est par ailleurs confirmée : il s'agit d'ouvrir les documents de l'ancienne police secrète au moins autant pour éviter leur instrumentalisation en Bulgarie postcommuniste que pour faire la vérité sur le communisme. Au cours du mois de mai, l'appel à en finir avec le « chantage » des dossiers commence à rencontrer des échos dans le Parti socialiste, singulièrement après la récidive de Rumen Petkov qui poursuit ses révélations (cette fois, au sujet de trois députés et du grand mufti). S'ensuit une recomposition des dynamiques

24. La décision a été confirmée en appel par la Cour administrative suprême en juin 2007. Entretien avec H. Hristov, Sofia, 23 nov. 2007.

25. La lettre est consultable à l'adresse : <http://infocenter.bnt.bg/content/download/942/9131/file/Писмо на Ангелина Петрова.doc>. L'auteur argumente sa demande dans les termes suivants : « Dans la société est apparue la supposition selon laquelle les anciens acteurs de la DS eux-mêmes utiliseraient leur ombre maligne afin de parvenir à leurs fins. Telle est la raison pour laquelle je vous prie de me donner accès aux matériaux de l'ancienne DS concernant les commentateurs et dirigeants des médias suivants... »

internes au BSP qui constitue la troisième variable explicative des développements de 2006<sup>26</sup>.

Parti successeur, le BSP s'est longtemps opposé à une déclassification susceptible de ternir l'image du passé communiste. Cette posture s'inscrivait dans une stratégie identitaire ayant cherché à conjuguer revendication des héritages et valorisation d'une rupture (celle intervenue à la faveur d'une démocratisation pacifique dont les socialistes réclament la paternité)<sup>27</sup>. En 2006, la formation dirigée par le jeune Sergej Stanišev est cependant traversée par des divisions auxquelles l'exercice du pouvoir, après huit années dans l'opposition, confère une rare intensité. Celles-ci opposent courants conservateur et socio-démocrate ; fidèles du président, Georgi Pärvanov et partisans du Premier ministre, S. Stanišev ; factions Petkov et Ovčarov (du nom des deux vice-présidents du Parti, respectivement ministres de l'Intérieur et de l'Économie). Surtout, a émergé au sein du BSP une nouvelle génération de cadres dont l'ascension professionnelle n'a pas été liée aux réseaux de l'ancienne Sûreté d'État et qui peuvent envisager l'ouverture des archives plus sereinement.

L'approche des échéances présidentielles, en octobre 2006, aiguise les rivalités. Le populaire président sortant, G. Pärvanov, souhaite se présenter pour un second mandat. À plusieurs reprises, des rumeurs sur son affiliation à la Sûreté d'État qui avaient circulé, en ce printemps 2006, reviennent avec insistance. Afin d'éviter une utilisation politique de son passé par ses adversaires (à l'extérieur comme à l'intérieur du BSP), le chef de l'État prend les devants et reconnaît, le 19 juin 2006, avoir travaillé – sans le savoir, dit-il – pour la 1<sup>re</sup> Direction (renseignement extérieur) de la DS, sous le nom de « Goce »<sup>28</sup>. Il se prononcera toutefois contre une ouverture des dossiers parce qu'elle porterait atteinte à la sécurité nationale. Au terme d'une discussion tendue au sein du Haut Conseil du Parti socialiste, décision est cependant prise de confier au Mouvement des droits et libertés, partenaire de coalition, la rédaction d'un projet de loi reflétant la position de la majorité. En octobre 2006, une fusion des trois textes – ceux déposés par le DSB, le SDS et, le 4 août, par le DPS – est décidée qui se conclura par l'adoption de la loi au terme d'une bataille parlementaire au cours de laquelle se tissent

26. La situation des partenaires de coalition du BSP est moins délicate : la collaboration de plusieurs hauts dirigeants du Mouvement des droits et libertés (DPS) ayant déjà été rendue publique par les Commissions Bonev et Andreev, les élus turcs n'ont plus grand-chose à redouter d'une déclassification. Au sein du Mouvement national Siméon II, les positions demeurent clivées. On se souvient des réticences de l'ancien roi en 2001-2005. Nikolaj Svinarov, l'ex-ministre de la Défense qui préside la Commission parlementaire pour la sécurité intérieure et l'ordre public en 2006, prône l'ouverture ; Georgi Petkanov, alors ministre de l'Intérieur, y est défavorable.

27. Marta Touykova, « Conversion partisane et usages politiques du passé : le cas du Parti socialiste bulgare », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, t. 37(3), 2006, p. 67-96.

28. « Първанов си призна за "Гоце" » (Pärvanov a reconnu avoir été « Goce »), *Media-pool*, 23 juin 2006.

des alliances de circonstance parfois étonnantes, ainsi entre la députée BSP Tatjana Dončeva, ancien procureur formée à Moscou, et le général Atanas Atanasov, député DSB, qui fut directeur du contre-espionnage sous le gouvernement Kostov (1997-2001)<sup>29</sup>.

Derrière cette rencontre entre les scissions temporelles du politique et du droit, les mobilisations de représentants de la « société civile » et d'entrepreneurs partisans, les espaces nationaux et européens, se dessinent des thématiques diversifiées de la question des dossiers.

### **I.3. Acteurs, arènes et ressources.**

#### **Du communisme, de la transparence et de l'efficacité des services de renseignement.**

On peut grossièrement identifier trois approches du problème des archives qui renvoient à des acteurs, arènes et ressources – internes comme internationales – partiellement contrastés. Les lignes de démarcation entre ces univers de mobilisation ne sauraient être toutefois réifiées : le déplacement d'un espace ou d'un registre de légitimation vers un autre a pu relever d'un choix tactique dans les échanges de coups sur les dossiers. Leur exploration devrait cependant nous aider à approfondir les mises en signification de l'enjeu de la déclassification des documents de la DS.

La première entrée, la plus immédiatement sensible, concerne l'inscription de la question des archives dans une politique de jugement moral du communisme. Établissement de la vérité sur le passé communiste, reconnaissance et dédommagement des victimes, écriture d'une histoire visant à prémunir les générations futures contre d'éventuelles « nostalgies » figurent parmi les objectifs visés par quatre groupes d'acteurs pour la plupart multi-positionnés : des entrepreneurs politiques ayant fait du passé communiste un motif central dans la construction de leur identité politique et de leur éligibilité (des fractions du SDS et du DSB)<sup>30</sup>, des associations de victimes<sup>31</sup>,

29. Les principaux contentieux portaient sur l'identification des positions publiques dont les détenteurs devaient voir leur passé examiné ; le statut, la composition et les prérogatives de la Commission indépendante chargée de traiter les archives ; les personnes habilitées à accéder aux documents de la DS (citoyens bulgares et/ou tout citoyen membre de l'U.E. et de l'OTAN), ainsi que l'inclusion éventuelle d'une clause de lustration. De l'intensité des intérêts mobilisés autour de la question des archives atteste sans nul doute le décès de Božidar Dojčev, responsable des archives au Service national de renseignement, retrouvé « suicidé » dans son bureau en novembre 2006. Voir « Мистериозна смърт в разузнаването » (Une mort mystérieuse dans le renseignement), *Kanumal*, 17 nov. 2006.

30. Sur ces milieux et leur insertion européenne, voir Liliana Deyanova, « Des condamnations locales du communisme à la condamnation internationale de janvier 2006 : les guerres des élites bulgares pour le monopole de la mémoire communiste », colloque « Expériences et mémoire : partager en français la diversité du monde », Bucarest, sept. 2006.

31. L'Association des réprimés après le 9 septembre 1944, membre fondateur du SDS en 1990, l'Union des réprimés d'Ivan Nevrokopski, ancien député SDS, issue d'une scission au sein de la première organisation, l'association Vérité de Djanko Markov, ancien légionnaire

plusieurs historiens<sup>32</sup> partageant une sensibilité politique de droite, ainsi que des journalistes et/ou essayistes<sup>33</sup>. Ces réseaux ont pu mobiliser des soutiens internationaux au sein du Parti populaire européen (dont une élue SDS, ancienne ministre des Affaires étrangères, Nadežda Mihajlova, fut vice-présidente), du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. Ils bénéficient également de financements de fondations allemande (la Konrad Adenauer Stiftung), américaine (l'Open Society Institute) ou française (la Free and Democratic Bulgaria Foundation de John Dimitri Panitsa, émigré bulgare établi en France et aux États-Unis).

Une seconde gamme d'acteurs, non gouvernementaux, a abordé les dossiers non depuis la question du seul passé communiste, mais comme partie intégrante d'une lutte afin d'instaurer une « démocratie ouverte » (*open democracy*). Pour ces O.N.G. au premier rang desquelles figurent le programme *Dostāp do informacija* et le *Bālgarski Helsinki Komitet*, les archives s'inscrivent dans un agenda plus vaste qui comprend, pour la première, la mise en œuvre du droit à l'information et l'accroissement de la transparence de la vie politique et, pour la seconde, la défense des droits des minorités, des citoyens faisant l'objet d'investigations policières ou judiciaires, des réfugiés et des migrants. Ces structures non gouvernementales ont en commun d'avoir largement investi le répertoire de l'expertise juridique<sup>34</sup>. Elles partagent ensuite une croyance dans la capacité des « sociétés civiles » à contraindre les pouvoirs publics à respecter les libertés et droits individuels. Les ressources internationales qu'elles sollicitent reflètent la nature de leur engagement : les réseaux de l'International Helsinki Federation

---

élu député SDS en 1994 et 1997, l'Union des réprimés de la terreur communiste de Radoslav Mutafčiev, etc.

32. Parmi eux figurent Plamen Cvetkov, Georgi Bakalov, Evelina Kelbečeva et Veselin Angelov. Ce dernier fut membre de la Commission Andreev sur les dossiers. On lui doit une série d'ouvrages sur des questions sensibles (l'assimilation forcée des Turcs de Bulgarie en 1984-1989, notamment) où sont reproduits des extraits d'archives. L'archiviste et historien, Veselin Metodiev, député du SDS en 1994 et 1997, ministre SDS de l'Éducation et de la Culture (1977-1999), a également investi la thématique des dossiers en sa qualité de membre fondateur de DSB et vice-président de cette organisation depuis 2005.

33. Au premier chef, le journaliste d'investigation, Hristo Hristov, du quotidien *Dnevnik* ; l'ancien journaliste de Radio Free Europe, Kalin Manolov, un temps conseiller du Premier ministre, Filip Dimitrov (SDS, 1991-1992) ; les journalistes Javor Dačkov et Marija Dermendžieva de la revue *Glavost* ; l'équipe rédactionnelle du journal *Pro & Anti*, etc.

34. Le BHK a intenté et remporté plusieurs procédures judiciaires contre l'État bulgare auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de Strasbourg, entre autres pour violences policières. *Dostāp do informacija*, jusqu'alors d'une influence plus modeste, s'est illustré lors des débats autour de la loi sur l'accès à l'information publique, ainsi que sur les textes régissant la mise en ligne du registre du commerce, la publication des patrimoines et revenus des hauts fonctionnaires, l'accès gratuit au Journal officiel. Son département juridique a représenté les intérêts des journalistes Hristo Hristov, Bogdana Lazarova et Aleksenja Dimitrova dans le cadre des poursuites intentées pour refus de mise à disposition d'archives de l'ancienne DS.

for Human Rights et du Fonds des Nations unies pour la défense des victimes de traumatismes pour le BHK ; ceux d'Access Information Europe, du Freedom of Information Advocates Network, du European Civil Liberties Network et du European Citizen Action Service du côté de *Dostăp do informacija*.

Enfin, à la lisière de l'interrogation sur les contours du secret d'État se dessine une troisième entrée dans la thématique des dossiers, qui concerne le fonctionnement des services de renseignement dans la Bulgarie postcommuniste. Les débats relatifs à l'ouverture des archives interviennent en effet en une période de restructuration des affaires intérieures et de la justice bulgares. Ces réformes mettent en cause l'organisation du ministère de l'Intérieur, l'influence relative des diverses institutions en charge du renseignement, ainsi que les hiérarchies entre acteurs publics chargés de leur supervision (la présidence, le gouvernement, le Parlement et/ou le ministère de l'Intérieur)<sup>35</sup>. Les rivalités interinstitutionnelles sont d'autant plus vives que certains agents du ministère de l'Intérieur et des renseignements sont soupçonnés d'avoir partie liée avec la criminalité organisée. Le thème des dossiers est alors utilisé par les professionnels de la sécurité afin de valoriser des profils individuels ou institutionnels et d'infléchir les politiques publiques. L'une des personnalités les plus visibles sur ce terrain est le directeur du Service national de renseignement (NRS, espionnage), le général Kirčo Kirov, qui s'oppose avec force à l'adoption d'une loi au nom de la protection de ses agents. Les mobilisations ne se cantonnent toutefois pas aux mondes du renseignement extérieur. Elles concernent également le contre-espionnage, le Service national « Sécurité » (issu de l'ancienne 2<sup>e</sup> Direction de la Sûreté d'État à qui fut prêtée une contribution décisive à la constitution, sous le communisme, de réseaux de contrebande bulgares porteurs de devises)<sup>36</sup>. Les anciens officiers des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Directions (les généraux Ljuben Gocev<sup>37</sup> et

35. Une large réorganisation des services de renseignement présentée comme destinée à améliorer la répression de la criminalité organisée a finalement été adoptée en décembre 2007 avec la création d'une Agence étatique « Sécurité nationale » (Dăržavna agencija « Nacionalna sigurnost ») près le Conseil des ministres, dont le mandat est très large (contre-espionnage, lutte contre la corruption dans les hautes sphères du pouvoir...). Son bilan était, début 2010, controversé. Voir *Закон за Държавна агенция «Национална сигурност»* (ДВ, 109, 20 déc. 2007).

36. *Partners in crime...*, *op. cit.*

37. Ancien-vice directeur de la 1<sup>re</sup> Direction de la DS (1974-1982), puis vice-ministre de l'Intérieur (1982-1989), le général Gocev – qui fut brièvement ministre des Affaires étrangères en 1990 – s'est acquis la réputation d'être l'une des figures tutélaires des réseaux de criminalité organisée constitués par d'anciens officiers de la Sûreté d'État après 1989, ainsi qu'un conseiller écouté de Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha à son retour en Bulgarie. En 1997, le général Gocev fut l'un des fondateurs du Mouvement pour l'unité et le développement plus connu sous le nom de « mouvement des généraux », un courant conservateur du BSP.

Brigo Asparuhov<sup>38</sup>) et de l'ancienne police politique (le colonel de réserve Cvjatkо Cvetkov<sup>39</sup>), bien représentés au sein du Parti socialiste, dénoncent la menace d'une perte d'efficacité des agences de renseignement. Face à eux, la droite mobilise, elle aussi, une expertise sécuritaire : chez les Démocrates pour une Bulgarie forte, c'est au général Atanas Atanasov qu'est confiée cette mission en sa qualité de député, membre de la Commission pour la sécurité intérieure et l'ordre public ainsi que de la Commission pour la lutte contre la corruption. Les termes de l'argumentation sont ici inversés : seule une pleine ouverture des dossiers peut autoriser une réelle restructuration des agences de sécurité et, partant, une amélioration de leurs performances.

Enfin, dans l'enceinte parlementaire, la question des dossiers se joue successivement ou simultanément dans la Commission pour la sécurité intérieure et l'ordre public, la Commission pour la société civile et les médias ou encore la Commission sur les droits de l'homme et les questions religieuses, chaque réseau d'acteurs choisissant avec soin l'arène au sein de laquelle le rapport de forces politique lui est le plus favorable. Plusieurs normes juridiques sont corrélativement mobilisées : la loi sur l'accès à l'information publique<sup>40</sup> ; la loi sur la protection des données personnelles<sup>41</sup> ; la loi sur la protection de l'information classifiée ; la loi sur le Fonds d'archives étatique et la loi sur l'organisation du ministère de l'Intérieur<sup>42</sup>.

38. Ex-officier de la 1<sup>re</sup> Direction (1979-1990), le général Brigo Asparuhov fut directeur du Service national de renseignement de 1991 à 1997, avant d'être élu député sur les listes BSP en 2001. En septembre 2003, le Premier ministre, Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, envisagea de le nommer conseiller à la sécurité avant de renoncer à son projet sous la pression des États-Unis et de l'OTAN.

39. Ancien directeur de la 6<sup>e</sup> Direction, le colonel Cvetkov fut secrétaire général du ministère de l'Intérieur sous le gouvernement Videnov (BSP, 1995-1996). En 2006, il est membre du Haut Conseil du BSP.

40. Après l'abrogation de la loi de 1997 sur l'accès aux dossiers, les juristes souhaitant défendre le principe d'une libre consultation de ces documents ont cherché à s'appuyer sur la loi sur l'accès à l'information publique (*Закон за достъп до обществена информация*, ДВ, 55, 7 juil. 2000). Leur argumentation était que les agents de l'ancienne Sûreté d'État avaient occupé des fonctions publiques et qu'à ce titre ils devaient être considérés comme des figures publiques. En vertu de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, les citoyens devaient pouvoir accéder aux données concernant leurs activités publiques.

41. L'une des difficultés auxquelles les partisans d'une pleine ouverture des archives se sont heurtés concernait la délimitation du champ d'application de la loi sur la protection des données personnelles (*Закон за защита на личните данни*, ДВ, 1, 4 janv. 2002). Lors de son adoption avaient été répertoriées comme relevant des « données personnelles » les informations relatives aux personnes ayant été surveillées par la Sûreté d'État. Les opposants à la déclassification considéraient que les informations sur les ex-agents devaient être elles aussi considérées comme des « données personnelles ». Leur fut opposée la recommandation 2000 (13) du Comité des ministres près les États membres du Conseil de l'Europe qui avait inclus les « archives » dans les « documents à caractère public » auquel un accès de principe devait être garanti en dehors des exceptions identifiées dans la loi.

42. *Закон за министерството за вътрешните работи*, ДВ, 17, 24 févr. 2006, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2006.

Ces divers modes de cristallisation de la question des dossiers s'inscrivent, à leur tour, dans des registres temporels et des interprétations du passé partiellement distincts qu'il convient d'explorer maintenant. Il est en effet fréquent de considérer que ce qui se joue dans les dossiers concerne les jugements relatifs au communisme à travers l'exposition de la répression de l'appareil de surveillance. De ces usages publics du passé, la configuration bulgare propose cependant une lecture plus complexe. Premièrement, autour des dossiers se sont redéployées plusieurs temporalités, le temps court de la « transition », la moyenne durée communiste et le temps plus long de la construction stato-nationale. Les débats sur les archives opèrent un travail sur le temps, où chaque récit relie autrement passé, présent et futur, et cartographie différemment ruptures et continuités. Deuxièmement, en un espace-temps concentré – à peine une vingtaine d'années – la Bulgarie a connu des mutations politiques, économiques et sociales d'une extrême intensité. Et c'est depuis ces présents labiles que le passé communiste a été interrogé. Les feuilletages des temporalités auxquels il est procédé ne concernent dès lors pas seulement les passés communiste ou *ante*-communiste, mais bien le postcommunisme en train de se faire. Ce déplacement vers la mise en débat d'un présent-passé récent s'est opéré au fur et à mesure que s'érodait l'ancienne bipolarité ex-communistes/anti-communistes, que l'horizon utopique d'une « transition vers la démocratie et le marché » heureuse cédait la place à un contemporain partiellement désenchanté et qu'émergeaient de nouvelles générations qui, examinant le passé depuis d'autres actualités, y cherchaient des réponses nouvelles.

## II. DES TEMPORALITÉS FEUILLETÉES LE COMMUNISME ET LE POSTCOMMUNISME AU PRISME DES « DOSSIERS »

### II.1. Les redéploiements des passés communiste et *ante*-communiste.

Concéder que les actualisations du passé communiste ne furent pas les seules modalités d'interrogation des dossiers ne signifie pas l'inexistence de toute mise en récit de l'avant, *a fortiori* s'il est vrai que « c'est au présent que les acteurs produisent du contemporain, mais ce qui est passé en propose des ingrédients<sup>43</sup> ». Les principaux clivages portent ici sur les effets de vérité attendus des archives, les relations du présent au passé (singulièrement son horizon temporel et ses découpages historiques), les lectures de la victimité,

43. Bogumil Jewsiewicki et Maria Kujawska, « Juin 56 : lieu de mémoire, actualité historique et présence du passé », in : Bogumil Jewsiewicki, Erika Nimis, dir., *Expériences et mémoire : partager en français la diversité du monde*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 275-291 (p. 276).

ainsi que la délimitation des territoires d'une histoire du communisme bulgare.

Chez les partisans d'une déclassification entendue comme travail sur le passé, les archives de la Sûreté d'État sont jugées essentielles à la restitution des expériences individuelles du communisme autant qu'à l'intelligibilité du régime. Plus précisément, elles sont le jalon manquant entre des témoignages de victimes voués sinon à rester épars. Le passé qu'elles recèlent est par ailleurs d'une essence particulière, lui auquel silence et oubli furent si longtemps imposés qu'il convient aujourd'hui moins de le reconstituer que de le faire advenir. De ce qui fut, les dossiers ne diront pas uniquement le sens et la raison, ils diront le vrai. La formulation de la proposition de loi déposée par Petăr Stojanov (SDS), le 29 juin 2006, est à cet égard éloquente : il s'agit d'établir un « mécanisme constitutionnel pour révéler la vérité historique<sup>44</sup> ». Et le député SDS, Ivan Ivanov, d'ajouter : l'ouverture des archives permettra de « calculer objectivement le nombre des victimes [...], de comprendre l'ampleur réelle des crimes du communisme<sup>45</sup> ». Mais peut-on espérer que les archives offrent, sur ce passé alors contingent que le présent érige en nécessité, une source irremplaçable, ultime ? La réponse des socialistes bulgares est à l'évidence négative : non seulement le régime précédent ne saurait être envisagé à travers le prisme exclusif de l'appareil policier, mais les matériaux archivistiques eux-mêmes, parfois détruits, volés ou subvertis, risquent d'en présenter une image singulièrement tronquée.

Cette opposition trouve son prolongement dans une seconde polarité organisatrice relative, elle, aux présences du passé et aux usages mémoriels auxquels il peut se prêter. Au fond, s'agissait-il d'adopter une loi sur l'ouverture des archives afin de refermer la page du communisme, c'est-à-dire de se délivrer d'un passé entravant la production du présent, ou bien l'objectif était-il, au contraire, de se remémorer les violences du communisme en conjuguant œuvre de connaissance et d'édification ? Du point de vue des responsables du BSP, la loi de 2006 a vocation à briser les chaînes d'un hier révolu, d'ores et déjà privé de pertinence sociale. Le 4 septembre 2007, au lendemain de l'annonce par la Commission sur les dossiers du nom de 140 députés ayant été affiliés à la Sûreté d'État, le Premier ministre Stanišev déclare ainsi : « Aucun individu normal en dehors de l'élite politique ne s'intéresse au thème des dossiers », ajoutant : « La Bulgarie se trouve au XXI<sup>e</sup> siècle et la société a des thèmes beaucoup plus intéressants et plus importants à discuter : comment aller de l'avant, comment accélérer

44. Законопроект за разкриване на документите и обявяване на принадлежност към бившата Държавна сигурност или бившето Разузнавателно управление на Генералния щаб, 29 juin 2006, 654-01-90.

45. Voir l'intervention de I. Ivanov (SDS) pendant les débats de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la résolution 1481 : « Дебати в петото заседание на сесията на ПАСЕ на 25 януари 2006 г. », *Pro & Anti*, à l'adresse : <http://pro-anti-net/component/content/article/1433.html>

notre développement<sup>46</sup>. » Pour certains militants de la droite bulgare, en revanche, la déclassification des archives de la DS doit entretenir le souvenir du communisme afin qu'il ne puisse revenir. À l'occasion du débat parlementaire sur l'adoption de la résolution 1481 du Conseil de l'Europe en janvier 2006, Nadežda Mihajlova, l'ancienne ministre des Affaires étrangères SDS, appelle ainsi à débattre des crimes du communisme afin de « prémunir les nouvelles générations contre quelque chose qui ressemble à une nostalgie du communisme<sup>47</sup> ». Le meilleur rempart contre une réitération du passé résiderait ainsi en un travail commémoratif encadrant strictement les formes de présence de l'hier dans le temps en train de se faire.

Les controverses sur la place du passé communiste dans la production du contemporain ont pour pendant des modalités contrastées de séquençage du passé et d'identification des (dis)continuités historiques<sup>48</sup>. Dans les petits milieux intellectuels situés à droite de l'échiquier politique, le temps communiste apparaît comme homogène, lisse. Une ligne de continuité relie les condamnations à mort et les camps de concentration des années 1950, les violences contre l'émigration des années 1970-1980 et les crimes économiques des années 1980, unis par une même nécessité. La coloration des brutalités communistes sature par ailleurs l'horizon temporel : ce passé-là renferme en lui tous les passés criminels. Par contraste, argumentent les socialistes, si l'histoire doit être saisie à travers ses moments de violence, il convient d'élargir la perspective historique à la période de l'entre-deux-guerres : de leur point de vue, les violences communistes répondent aux répressions politiques des années 1920-1930, toutes deux positionnées dans une même actualité. En octobre 2006, certains élus socialistes proposent ainsi que l'examen critique de l'histoire couvre la période 1923-1991, non la seule ère communiste : l'année 1923 fut en effet le théâtre d'un coup d'État au terme duquel le leader agrarien, Aleksandăr Stambolijskij, fut assassiné ; quelques mois plus tard, les communistes prenaient part à une tentative d'insurrection à laquelle les autorités allaient répondre par une vague de

46. Stepan Hindlijan, « Станишев : кой нормален човек се интересува от досиетата? » (Stanišev : quel individu normal s'intéresse aux dossiers ?), *Mediapool.bg*, 5 sept. 2007. Au lendemain du vote de la loi de décembre 2006, le président Pärvanov avait dénoncé l'adoption du texte comme faisant obstacle à l'avènement d'un présent construit dans une claire mise à distance du passé communiste : « D'un point de vue politique, [cette loi] ne constitue pas une rupture avec le passé. Cet acte constitue plutôt un retour vers le passé, vers un débat qui avait sa place et aurait dû s'achever au début de la transition. » (Interview du président de la République sur *Darik Radio*, disponible à l'adresse : <http://www.president.bg/news.php?id=2744>)

47. « Дебати в петото заседание на сесията на ПАСЕ на 25 януари 2006 г. », art. cit.

48. Ces usages publics de l'histoire gagnent à être mis en regard avec les débats historiographiques de l'après-1989. Voir, à ce sujet, Ivan Elenkov et Daniela Koleva, « Historiography in Bulgaria after the fall of Communism : did the change happen? », in : Ulf Brunnbauer, dir., *(Re)writing history : historiography in South-East Europe after Socialism*, Münster, Lit Verlag, 2004, p. 94-127.

répressions connue sous le nom de « terreur blanche<sup>49</sup> ». À quelle date faire débiter le décompte macabre des passés sanglants ? On comprend combien sont étroites les relations unissant ces cartographies différenciées des passés pertinents aux tracés des périmètres de la victimité. Et quand bien même on circonscrirait l'analyse aux décennies communistes, doit-on reconnaître l'ensemble des victimes, depuis les opposants de la première heure, quel qu'ait été leur rôle entre les deux guerres et pendant la seconde Guerre mondiale, jusqu'aux malheureux détenteurs d'une « mauvaise biographie » en passant les communistes réprimés à l'époque stalinienne ? Convierait-il plutôt d'instaurer une hiérarchie des souffrances à l'aune de l'innocence ou de la culpabilité imputées aux victimes par les entrepreneurs de mémoire en concurrence ?

À ces contentieux s'en ajoute un dernier qui porte non sur les scissions du récit national bulgare, mais sur ses territoires. Il est intéressant de noter à cet égard la saillance, dans les écrits des militants de la cause des archives, des travaux sur les relations entre la Bulgarie et son environnement extérieur. Par-delà l'assassinat du dissident G. Markov en 1978, l'utilisation de l'appareil de surveillance contre l'émigration bulgare réfugiée à l'Ouest de l'Europe constitue ainsi un thème privilégié<sup>50</sup>. Avec l'examen de cette facette de la répression communiste, les représentants de l'émigration – longtemps éloignés de Bulgarie et parfois perçus comme en décalage avec la société bulgare après 1989 – reprennent place au cœur d'une narration historique qui unit dans une même souffrance la Bulgarie et ses enfants établis à l'étranger. L'inclusion des émigrés dans le champ de l'analyse a également une grande portée politique : elle souligne l'extrême difficulté qu'il peut y avoir à opposer, comme tentèrent de le faire plusieurs responsables socialistes et d'anciens cadres de la DS, de « bons » agents qui auraient œuvré à la défense des intérêts nationaux (la 1<sup>re</sup> Direction, notamment) aux zéloteurs de la police politique (6<sup>e</sup> Direction), la surveillance de l'émigration ayant en effet relevé du renseignement extérieur.

Des lieux d'une histoire du communisme bulgare, les partisans d'une ouverture des archives nous parlent enfin à travers deux autres thèmes : l'appel à faire le jour sur les relations entre les services de renseignement bulgare et soviétique, d'une part ; l'examen des destinées des firmes établies pendant la période communiste en Europe occidentale (*zadgraničnite firmi*), en partie sous le contrôle de la DS, à des fins d'espionnage économique et de

49. Venelina Angelova et Juliana Koleva, « БСП тръгва на контраакция срещу отварянето на досиетата » (Le BSP contre-attaque pour empêcher l'ouverture des dossiers), *Дневник*, 13 oct. 2006.

50. Voir, entre autres, Hristo Hristov, *Убийте «Скитник»*, Sofia, Siela, 2005 ; Hristo Hristov, *Държавна сигурност срещу българската емиграция* (la Sécurité d'État contre l'émigration bulgare), Sofia, IK «Ivan Vazov», 2000. Une liste exhaustive des ouvrages consacrés au passé communiste (témoignages de victimes, investigations sur la base des archives, etc.) peut être trouvée à l'adresse : <http://www.decommunization.org/Books.htm>

contournement des restrictions du Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges Est-Ouest (COCOM), d'autre part. Autant le premier sujet se prête à des lectures extrêmement clivées de l'expérience communiste, puisqu'il réactualise le débat sur ses origines locales ou importées et sur le degré d'abdication de la souveraineté nationale par les communistes bulgares, autant le second constitue l'un des sites de convergence entre partisans d'une déclassification des documents de la Sûreté d'État toutes obédiences politiques confondues. Maintes sociétés établies à l'étranger à partir de la fin des années 1960 sous la forme de filiales d'entreprises bulgares ou de firmes de droit local virent leurs actifs « sauvagement » privatisés après 1989. Au tournant des années 1980-1990, elles auraient également reçu des crédits publics non remboursés<sup>51</sup>. À travers la demande d'une ouverture des archives des services répressifs et du ministère de l'Économie relatives à ses sociétés, la question des dossiers s'étire ainsi des espaces-temps du communisme vers la période contemporaine, en quête d'une élucidation du rôle des ex-cadres du renseignement économique dans la nouvelle économie de marché et la démocratie bulgares.

## II.2. Les dépendances du présent : continuités et prédatiions élitaires.

En Bulgarie, l'espoir que la construction d'un État démocratique et d'une économie capitaliste offrirait une alternative heureuse à l'ancien ordre communiste fut un temps partagé. À rebours de ces attentes, s'est cristallisée depuis quelques années une représentation du postcommunisme comme crime et prédation. À cette corruption des espoirs et des mœurs – dont le déchiffrement n'est pas toujours dépourvu d'auto-exotisation –, la reconversion capitaliste d'anciens agents de la Sûreté d'État est venue apporter des cadres d'intelligibilité qui ont transcendé les frontières politiques.

L'inscription de la Sûreté d'État dans les récits du postcommunisme intervient au croisement de trois intrigues : le thème des dépendances, par rapport à d'anciens cadres de la DS, des responsables politiques et économiques ; celui, corrélé, d'une transition-spectacle derrière laquelle des « marionnettistes » tireraient les ficelles du jeu politique et enfin l'interprétation de la transition comme « capture de l'État » (*state capture*). Le président de la Commission sur les dossiers, le socialiste, Evtim Kostadinov, a résumé de manière exemplaire la première grille d'analyse : « Il était temps aussi de nous délivrer des dernières dépendances sombres entre les personnes otages des liens scellés avec l'ancienne DS. Des dépendances qui avaient suscité chez eux des mentalités de privilégiés, de personnes mieux informées. De personnes qui, depuis les débuts de la transition, s'emploient

51. Sur ces firmes, ainsi que sur les mobilisations politiques en vue de rendre accessibles les archives les concernant, voir L. Toshev, « Саяата “Задгранични дружества” », *Демокрация днес*, 23 sept. 2006.

d'une manière ou d'une autre à en être les marionnettistes<sup>52</sup>. » En finir avec les *kompromati*, telle est l'une des finalités mises en avant dans la proposition de loi déposée par Kasim Dal au nom du DPS, le 4 août 2006 : il convient d'« éviter une manipulation spéculative, une ouverture électoraliste de telle ou telle pièce d'archives et leur utilisation à des fins étroitement partisans, politiques ou économiques<sup>53</sup> ». Fondamentalement, poursuit l'exposé des motifs, la loi doit « renforcer l'étatisme, assainir la vie politique, sociale et culturelle du pays, mais sans aller jusqu'à des mesures de lustration ». Si, en 2006, cette thématique – plus acceptable pour les électeurs socialistes que l'invitation à une révélation des crimes du communisme – est prioritairement formulée par le parti successeur, elle s'inscrit de longue date dans le répertoire d'un SDS, affaibli en ses premières années par des dévoilements choisis<sup>54</sup>.

La députée socialiste, Tatjana Dončeva, vice-présidente de la Commission pour la sécurité intérieure et l'ordre public, va plus loin, reliant l'instrumentalisation des dossiers à l'absence de transparence de la vie publique bulgare : « Je pense que le BSP est le parti qui a le plus intérêt à mettre un terme à ces dépendances. [...] une majorité de personnes veulent une telle loi pour qu'il soit clair qu'en Bulgarie gouverneront des institutions légitimes et non des joueurs de coulisse et qu'en fin de compte il y aura de nouvelles règles<sup>55</sup>. » Institution du secret par excellence, l'ancienne Sûreté d'État se prête volontiers à une lecture manipulatoire du politique. On ne saurait toutefois comprendre la séduction exercée par cette grille de déchiffrement du postcommunisme en Bulgarie si l'on omet qu'elle s'adosse à des représentations sociales nourries de plusieurs historicités : depuis la formation d'un État indépendant (*de facto* en 1878, *de jure* en 1908), maints acteurs politiques, universitaires et écrivains ont présenté les destinées bulgares comme surdéterminées par les jeux cachés d'intérêts géopolitiques conflictuels. La localisation de ce petit pays dans une région soumise aux influences ottomanes, austro-hongroises et russes explique en partie la prégnance de ces récits souvent culturalistes. L'expérience du communisme – marquée par une forte incertitude et une faible lisibilité du système décisionnel

52. Voir la présentation du rôle de la Commission sur son site : [http://www.comdos.bg/index.php?option=com\\_content&task=view&id=5&Itemid=31](http://www.comdos.bg/index.php?option=com_content&task=view&id=5&Itemid=31).

53. Законопроект за достъп до документите и обявяване на принадлежност на български граждани към Държавна сигурност и Разузнавателното управление на Българската народна армия, 4 août 2006, 654-01-115.

54. En mai 2006, Petăr Stojanov lui-même fait l'objet d'un *kompromat*, lui dont le nom est mentionné comme ancien collaborateur de la DS sur un site Internet. Il se tourne alors vers le gouvernement bulgare, exigeant une investigation sur les auteurs de la rumeur.

55. Cité dans « Не може 16 години БСП да се използва за параван на агентите на Държавна сигурност и в каузата да БСП да се вкара, че е нейна работа да ги защитава » (Il n'est pas possible que pendant 16 ans le BSP ait été utilisé comme paravent par les agents de la Sûreté d'État et que la défense de cette institution soit inscrite dans la cause du BSP), *Mediapool.bg*, 6 déc. 2006.

– est venue ensuite conforter la conviction selon laquelle, en Bulgarie, le pouvoir était voué à relever du secret. Enfin, ces deux dernières décennies, le développement de thèses du complot à circulation internationale a partie liée avec le désir de trouver une explication à des mutations politiques et économiques postcommunistes aussi rapides que difficiles à interpréter.

Mais ce secret, quel est-il ? La « transition bulgare » aurait été pervertie par d'anciens officiers de la Sûreté d'État devenus les patrons de la criminalité organisée bulgare, voire de l'économie dite légale. Même si cette thèse circule aussi dans les milieux socialistes (loin des projecteurs médiatiques), elle reçoit sa formulation la plus accomplie dans le reste de la classe politique. À l'occasion du premier anniversaire de la création de la Commission Kostadinov, le président de la Commission parlementaire à la sécurité intérieure et à l'ordre public et ancien ministre de la Défense, Nikolaj Svinarov (NDSV), la résumait en une formule lapidaire : on ne connaît pas le nom « d'un seul homme d'affaire bien habillé, vivant ou mort, qui n'ait pas été agent de la DS ou des services de renseignements actuels<sup>56</sup> ». À cette analyse, les députés DSB ont cherché à apporter une caution européenne dans leur proposition de loi sur l'ouverture des archives : « L'actualité de cette question, est-il indiqué dans les motifs, est aussi déterminée par les constatations unanimes des médias européens faisant autorité selon lesquelles “en Bulgarie les groupes criminels sont partout et contrôlent tout... Des secteurs de l'économie de la Bulgarie sont contrôlés par des barons criminels des anciens services de renseignement communistes”. Ce sont précisément eux qui créent “une communauté du mal” dans notre pays<sup>57</sup>. »

En formulant ainsi leur argumentaire, les héritiers des « bleus » marquaient l'aboutissement d'un cheminement politique qui avait vu les méfaits économiques occuper une place croissante dans leur dénonciation des crimes communistes *et* postcommunistes<sup>58</sup>. En décembre 2000 déjà, à l'occasion du débat sur les amendements à la loi sur les dossiers de 1997, le député SDS, Metodi Andreev, avait ainsi déclaré : « Par qui et comment a été organisée l'émergence de ce phénomène typiquement bulgare – une oligarchie financière tenue par des “lutteurs” qui pratiquent le racket ? Par qui et comment a été organisé le siphonage des banques bulgares et de quels milieux et groupes professionnels est constituée la caste des millionnaires du crédit [n.d. les débiteurs qui ont contribué à la crise économique et financière de 1996-1997] ? [...] Qui a privatisé les canaux illégaux des anciens services secrets communistes et les utilise maintenant pour le trafic de personnes, de

56. « Гиньо Ганев : досиетата – на Комисията на досиетата ! », *Express.bg*, 7 avr. 2008.

57. Законопроект за достъп и използване на документите на държавна сигурност и разузнавателните служби на българската народна армия, 10 mai 2006.

58. Sur cette articulation entre les crimes du passé communiste et des élites postcommunistes, voir Nadège Ragaru, « Bulgarie 1989 au prisme de 1997 : une “Révolution” en palimpseste », in : Jérôme Heurtaux et Cédric Pellen, dir., *1989 à l'Est de l'Europe : une mémoire controversée*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2009, p. 172-202.

prostituées, de voitures volées, d'antiquités, d'alcool, de cigarettes et de drogues ? (*Réplique d'Emilija Maslarova* [n.d. : députée socialiste] *depuis son siège* : « Bravo ! ») Qui sont ceux qui aujourd'hui forment l'opinion publique, dirigent les banques, participent à la vie politique, sociale et culturelle du pays? À quelles personnes des services de sécurité et de renseignement actuels avons-nous confié la défense de la sécurité nationale et des intérêts de l'État ?<sup>59</sup> ». Cette analyse du postcommunisme, à l'époque cantonnée à certains secteurs de la classe politique, a depuis lors gagné une telle audience sociétale qu'elle en est presque devenue consensuelle<sup>60</sup>. Sujet éminemment diviseur, la question des dossiers y a sans doute trouvé les conditions d'une convergence autour du principe d'une déclassification.

\*  
\* \*

En conclusion, l'examen des mobilisations autour des archives invite à nuancer l'hypothèse selon laquelle celles-ci auraient fidèlement épousé le clivage entre anti-communistes et ex-communistes. Sur l'échiquier politique, les lignes de démarcation n'ont pas été seulement inter-partisanes, mais aussi intra-partisanes ; en dehors du champ partisan, des coalitions parfois hétérogènes ont été scellées entre des O.N.G., journalistes et historiens aux ressources institutionnelles et symboliques différenciées. Plus encore, l'analyse suggère qu'en Bulgarie, en raison d'une trajectoire spécifique de formation du capitalisme, le thème des archives de l'appareil répressif a été construit au moins autant en analyseur du postcommunisme qu'en site d'examen du rôle de l'appareil de surveillance communiste. De cette mise en signification singulière attestent sans doute les résultats d'un sondage d'opinion réalisé au printemps 2008 à la demande de la Commission pour l'ouverture des dossiers : 44 % des enquêtés se déclaraient alors favorables à une révélation de l'affiliation des détenteurs de charges publiques après 1989 (25 % étaient « contre » et 31 % « sans opinion »)<sup>61</sup>. Sensiblement plus modeste était le pourcentage des personnes se déclarant intéressées par la consultation de leur propre dossier ou celui de leurs proches (seulement 13 % !). Si le sujet

59. Voir les débats en première lecture au Parlement de la loi portant création de la Commission Andreev sur les dossiers, 12 déc. 2000, à l'adresse : [www.parliament.bg/kns/ZidDS/Zid-DS-st1.htm](http://www.parliament.bg/kns/ZidDS/Zid-DS-st1.htm).

60. La convergence entre les thèses continuistes de gauche et de droite s'arrête cependant lorsqu'il s'agit de déterminer la nature des élites incriminées : certains militants du SDS ou du DSB vouent aux mêmes gémonies les anciens cadres de la *nomenklatura* politique et économique ayant réussi leur reconversion au marché et les officiers de l'ancien appareil policier. Dans les milieux socialistes, on réfute toute confusion entre cadres du BKP et de la DS.

61. « Социологически барометър » (réalisé entre les 28 février et 5 mars 2008), sur le site de la Commission des dossiers, à l'adresse : [http://www.comdos.bg/index.php?option=com\\_content&task=view&id=31&Itemid=61](http://www.comdos.bg/index.php?option=com_content&task=view&id=31&Itemid=61).

entraîné en résonance, c'était comme clé d'interprétation de la vie publique contemporaine plus que comme descripteur des expériences individuelles du communisme.

Peut-on, pour autant, déduire de ces données une incapacité des Bulgares à affronter le passé communiste, comme certains entrepreneurs de mémoire ont pu le suggérer ? On serait tenté de répondre à cette question par la négative. Car l'enjeu des archives n'épuise pas les « traces incorporées du passé<sup>62</sup> » ; les récits individuels du communisme ne constituent pas davantage le simple reflet d'injonctions politiques. Non que la loi de 2006 ait été sans incidences sur les cadres sociaux de la mémoire : en décidant d'échelonner dans le temps et de distribuer selon une grille des positions publiques détenues (mandats électifs, responsabilités dans les médias, les milieux judiciaires, etc.) les révélations sur la collaboration avec la DS, la Commission a projeté, au cœur des corporations professionnelles, les controverses sur le communisme et les a partiellement re-sectorialisées. Dans le même temps, la multiplication récente des évocations publiques de soi, souvent dans le cadre d'autobiographies, le travail d'histoire orale accompli par quelques historiens et l'exploitation croissante des archives privées ont donné à voir non la cristallisation d'un récit unique du communisme, mais bien une pluralisation des mémoires vives du passé et des narrations qui en sont proposées.

62. L'expression est de Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, 7, avr. 2000, p. 48-57 (p. 48).